

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2011, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 31.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2011-275

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2011, à 11 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2011-276

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 23 septembre 2011, à 11 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 17 octobre 2011

4.1.1 Renouveaulement du cautionnement de la Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2011-277

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2011-18, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser la mairesse et la trésorière à signer les différents effets bancaires nécessaires visant l'obtention d'un cautionnement de 250 000 \$, annulant ainsi celui consenti par la résolution 2006-204. Ce cautionnement est fait au profit de la Corporation plein air Manicouagan et le prêt sera contracté auprès de la Banque Nationale du Canada de Baie-Comeau. Il ne pourra engager la Ville pour une durée supérieure à cinq ans. Une demande en ce sens sera adressée au MAMROT afin que la Municipalité puisse se porter caution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 État indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

Rés. 2011-278

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2011-16, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter pour dépôt l'état des taxes imposées qui n'ont pas été payées, en tout ou en partie, représentant les taxes foncières et droits de mutation exigés en vertu de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Entente relative à une option d'achat consentie par la Ville à Cree Co inc.

Rés. 2011-279

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-20, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser la mairesse et la greffière par intérim à signer l'entente relative à une option d'achat consentie par la Ville de Baie-Comeau en faveur de la compagnie des entreprises crie de développement économique (Cree Co) inc., et ce, en deux versions, une anglaise et une française, étant entendu que la version française aura préséance sur la version anglaise advenant un conflit quant à l'interprétation de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Modification au Règlement 2010-790 – Aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau (carrefour maritime) – Emprunt de 10 500 000 \$

Rés. 2011-280

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-25, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette de modifier le Règlement 2010-790 – Aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau (carrefour maritime) – Emprunt de 10 500 000 \$ de la façon suivante :

L'article 5 est remplacé par le suivant :

« Article 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Stage rémunéré au Service des arts, de la culture et du tourisme

Rés. 2011-281

Pour faire suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-21, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser un stage rémunéré d'une période de 32 semaines au Service des arts, de la culture et du tourisme, s'échelonnant entre janvier et août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Stage rémunéré au Service des loisirs, sports et vie communautaire

Rés. 2011-282

Pour faire suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-23, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'autoriser un stage rémunéré d'une période de 32 semaines au Service des loisirs, sports et vie communautaire, s'échelonnant du 16 janvier au 24 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme spécial tenue le 30 septembre 2011

Rés. 2011-283

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro URB2011-39, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme spécial suite à la réunion de ce comité tenue le 30 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Renouvellement avec l'UMQ pour le regroupement d'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats pour une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou sulfate ferrique et/ou hypochlorite de sodium et/ou permanganate de potassium et/ou silicate de sodium N et/ou chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou chaux vive dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Rés. 2011-284

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette :

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et en celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou sulfate ferrique et/ou hypochlorite de sodium et/ou permanganate de potassium et/ou silicate de sodium N et/ou chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou chaux vive) nécessaires aux activités de la Municipalité;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches d'inscription requises que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que pour se retirer du programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins cinq jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Semaine Jeunesse Canada Monde du 17 au 23 octobre 2011

Rés. 2011-285

Pour faire suite au rapport du directeur des communications portant le numéro COM2011-06, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette que la Municipalité déclare la semaine du 17 au 23 octobre 2011 « Semaine Jeunesse Canada Monde » à Baie-Comeau, et ce, afin de souligner le 40e anniversaire d'existence de Jeunesse Canada Monde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapports mensuels – Approbation d’une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Services techniques

Rés. 2011-286 Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro ST2011-01, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d’accepter pour dépôt les rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ des Services techniques pour les mois d’avril, mai et juin 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.11 Rapport mensuel – Approbation d’une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des arts, de la culture et du tourisme

Rés. 2011-287 Pour faire suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2011-20, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d’accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des arts, de la culture et du tourisme pour le mois de septembre 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.12 Rapport mensuel – Approbation d’une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service des technologies de l’information

Rés. 2011-288 Pour faire suite au rapport du directeur des technologies de l’information portant le numéro TI2011-07, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d’accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des technologies de l’information pour le mois de septembre 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.13 Appel d’offres 2011-17 - Modification cabanon et nouvel entrepôt - Polyvalente des Baies

Rés. 2011-289 Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro ST2011-02, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette de retenir les services de Construction Manic Acoustique pour réaliser le contrat découlant de l’appel d’offres 2011-17 « Modification cabanon et nouvel entrepôt – Polyvalente des Baies », et ce, pour la somme de 217 863,62 \$ plus les taxes applicables. Il est de plus résolu d’autoriser une provision de 20 000 \$ pour couvrir les honoraires professionnels d’architecture (E. Lirette, architecte) et d’ingénierie (Groupe-conseil TDA).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.14 Listes de comptes 2011-35 à 2011-38 inclusivement

Rés. 2011-290 Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d’approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2011-35 à 2011-38 inclusivement, datées respectivement des 19 et 26 septembre ainsi que des 3 et 11 octobre 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.15 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-291

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller André Veillette d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 17 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 164, rue Pie-XII

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 164, rue Pie-XII.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la résidence du 164, rue Pie-XII;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-292

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence située au 164, rue Pie-XII. Ainsi, ledit garage possédera une superficie totale au sol de 60 mètres carrés alors que la réglementation municipale prévoit que dans le cas où un abri d'auto est déjà construit, cette superficie est réduite à 50 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 337, boulevard La Salle

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant le bâtiment du 337, boulevard La Salle.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du bâtiment du 337, boulevard La Salle;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-293

En conséquence, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'une enseigne sur poteau ayant une dimension projetée de 2,44 par 3,65 mètres et une hauteur de 10 mètres, et ce, pour le bâtiment situé au 337, boulevard La Salle. Ainsi, ladite enseigne sur poteau donnera sur le boulevard Comeau et sera la troisième du centre commercial de moins de 5000 mètres carrés, alors que la réglementation municipale prévoit qu'une seule enseigne sur poteau est autorisée, et ce, en façade donnant sur la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Urbanisme – Adoption d’un second projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble

Rés. 2011-294

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d’adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.2 Urbanisme – Adoption d’un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2011-295

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Bélanger d’adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble

Monsieur le conseiller Alain Larouche renouvelle l’avis de motion à l’effet que lors d’une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 17 octobre 2011.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Madame la conseillère Carole Deschênes renouvelle l’avis de motion à l’effet que lors d’une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 17 octobre 2011.

8.3 Projet de règlement concernant le code d’éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

Monsieur le conseiller Richard Bélanger donne avis de motion à l’effet que lors d’une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le code d’éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 17 octobre 2011.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2011-296

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la présente séance soit et est levée, il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**LORNA PINEAULT,
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**

